

Demande de
DOSSIER D'OUVERTURE PAYSAGERE
Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises



Etude réalisée par Pascal Audabram pour la

Commune d'Encourtiech

Octobre 2014

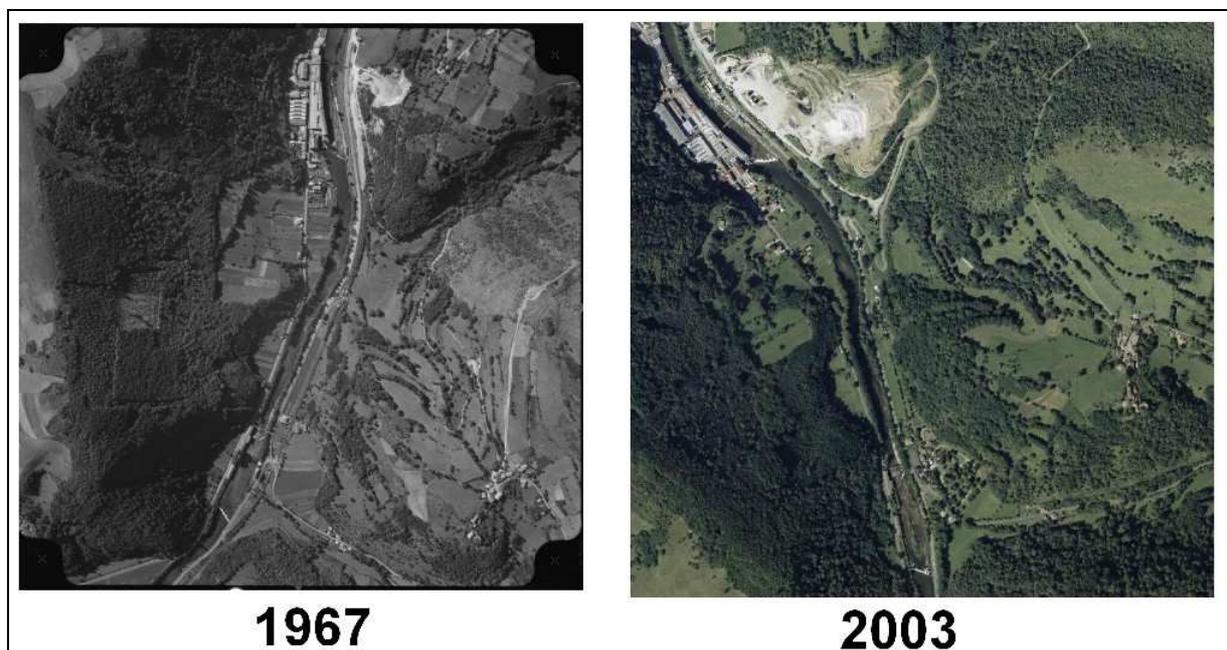
Sommaire

Présentation de la commune	1
Histoire	1
Constat sur la "fermeture" du paysage d'Encourtiech	3
Définition du projet: valorisation du bourg centre et de son site castral	3
Parcellaire concerné par l'opération	6
Finalité de l'aménagement rural: bien vivre et développement touristique	11
Annexe: délibération du conseil municipal	12

d'un acte rédigé dans son château, *in castro d'Encortiecho*. Jean-Roger est le dernier membre de la famille commingeoise à porter le titre de vicomte. Sans descendance male, le château d'Encourtiech changea de main, entraînant par la suite le démembrement de la vicomté. Le 16 mai 1668, Jean I, vicomte de Couserans, issu de la famille Foix-Rabat, dénombre ses possessions. Le château d'Encourtiech y est mentionné comme chef-lieu de la vicomté, prouvant de ce fait l'importance d'un lieu qui était sans aucun doute encore en fonction en cette fin du XVIIe siècle.

Constat sur la "fermeture" du paysage d'Encourtiech

La déprise agricole sur la commune d'Encourtiech a totalement modifié l'environnement naturel. Entre la fin des années 1960 et aujourd'hui, la couverture végétale s'est considérablement densifiée. Cette évolution, débutée en réalité plus tôt, n'est pas une exception en Couserans puisque c'est la physionomie de ce territoire dans sa globalité qui a été bouleversée. La baisse du nombre d'exploitations agricoles a eu pour effet une densification de la couverture forestière et de ce fait une dissimulation du paysage qui s'offrait à l'observateur d'antan. Ce n'est plus face à un environnement que l'homme est confronté, mais à une multiplicité de "micro-paysages" fermés qui accentue la notion de rétrécissement visuel. Et en effet, des repères visuels et des points de vues remarquables sur les hameaux voisins, les vallées ou la chaîne pyrénéenne dont nos aïeux jouissaient sont de nos jours inexistantes. Ce phénomène induit à la fois un isolement des populations par la transformation de leur cadre de vie mais également un facteur psychologique de repli sur soi. Il participe à une vision tronquée du territoire dans lequel les habitants évoluent.



Evolution de l'emprise forestière

Définition du projet: valorisation du bourg centre et de son site castral

Un projet de réouverture paysagère a été impulsé par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises pour redonner aux communes qui participent à ce projet une clarté dans le paysage. Ainsi, des villages ont été dégagés de la couverture forestière qui commençait à les envelopper, et des vues panoramiques ont été retrouvées. Encourtiech propose sa candidature pour s'inscrire dans ce projet. La commune possède un château médiéval situé au hameau du

Coch, bourg central de la commune. La fortification bénéficie actuellement d'un financement dans le cadre d'un programme de valorisation des sites castraux médiévaux.



Vue aérienne du château

Le château a ainsi fait l'objet d'opérations de dévégétalisation, de travaux de consolidation et de sécurisation pour permettre au public de le visiter dans des conditions optimales. Un cheminement dans et autour du château permet d'appréhender le site dans ces détails mais également dans sa globalité. En parallèle, un programme d'enfouissement du réseau électrique est lancé sur ce hameau. Dans le but de "désenclaver" cette zone et de mettre en évidence le site castral, la commune désire procéder à l'abattage d'arbres sur des parcelles communales et privées. Cette action participe à la mise en valeur du château mais elle conduit naturellement à celle du hameau qui lui est aggloméré. Ainsi, un projet d'ouverture paysagère, particulièrement centré sur un édifice patrimonial, fait d'Encourtiech une exception. Cette singularité donne à ce projet une vision qui apparaît différente mais qui cependant entre dans le cadre d'une valorisation du paysage rural.

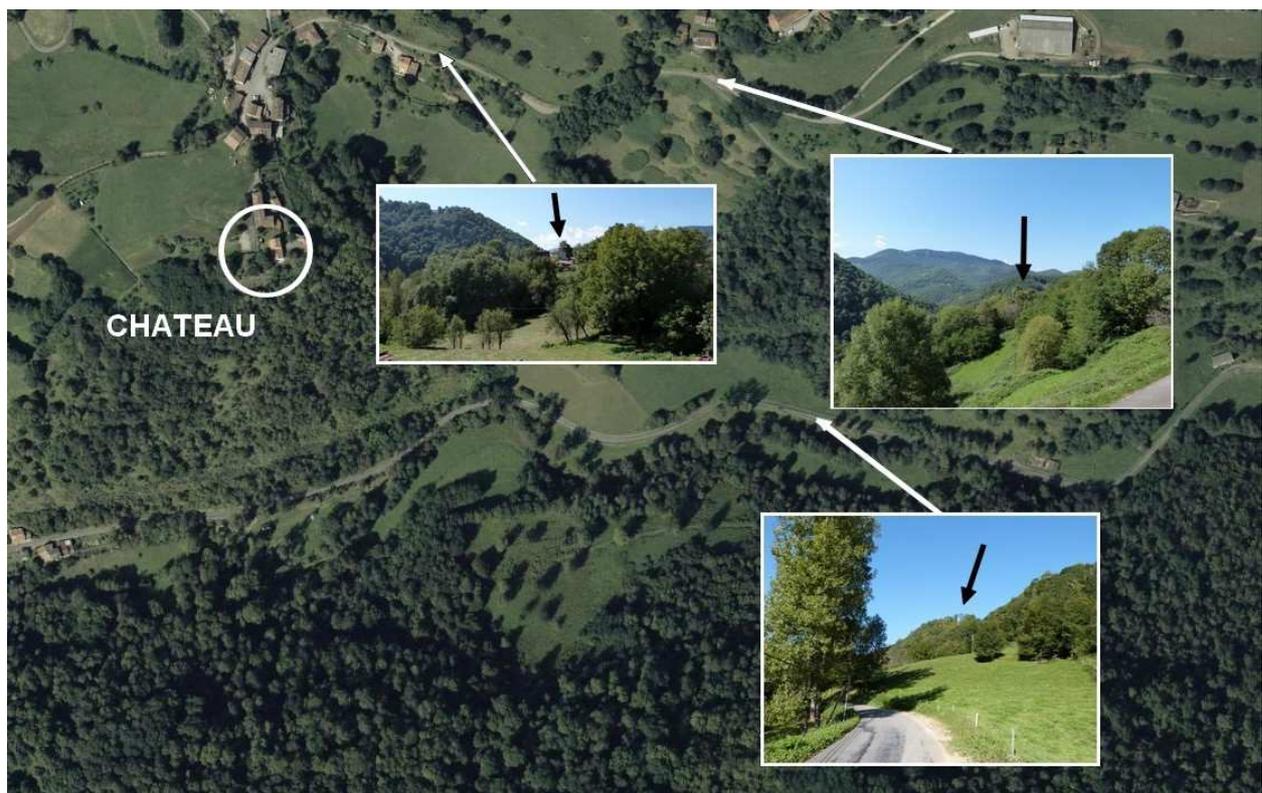


Le hameau du Coch dans son environnement proche

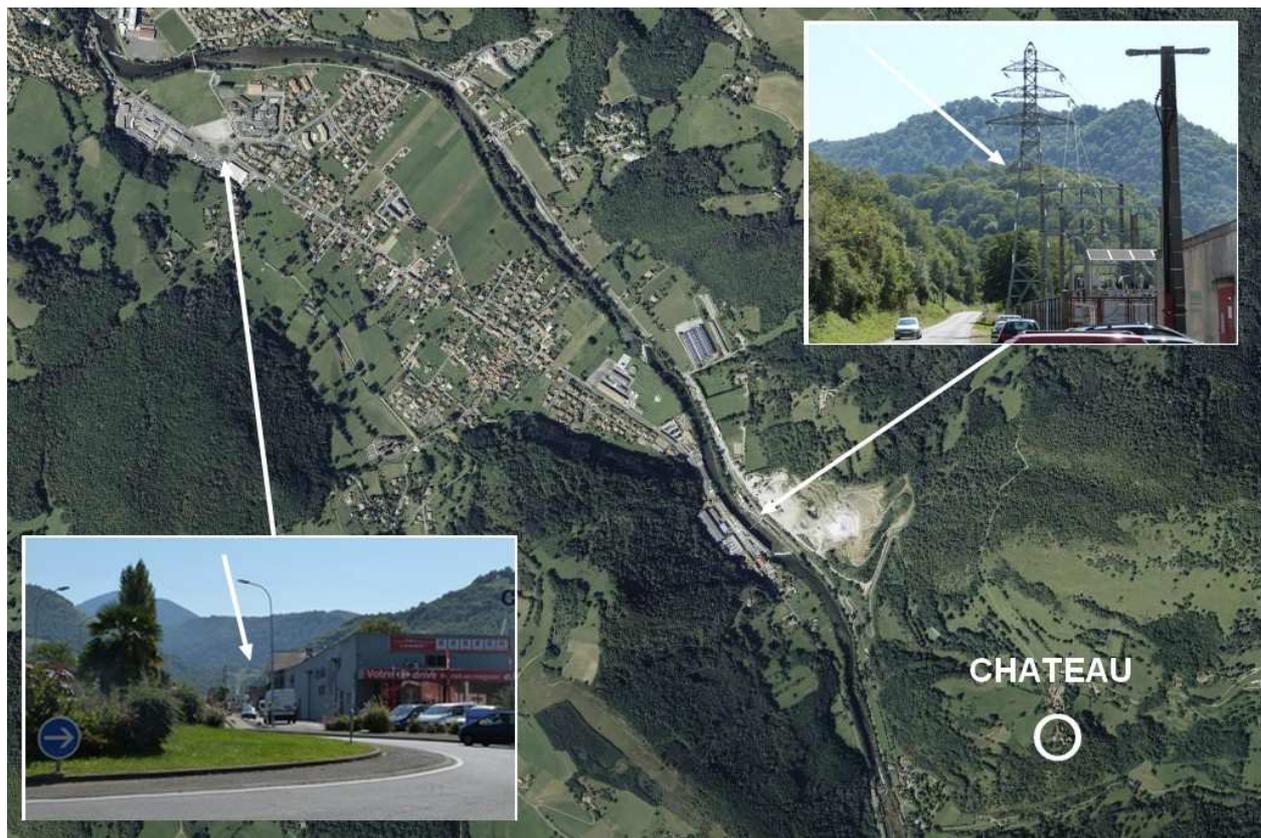
A travers cette opération, la commune d'Encourtiech a un double objectif qui participe à la mise en valeur de son territoire. En effet, les environnements naturel et patrimonial sont tous les deux pris en compte. Il s'agit ici d'intégrer dans le paysage un hameau dont l'édifice historique en est l'élément majeur. Ses murailles, bien souvent en état de délabrement avancé, ont continué à dominer le paysage durant des siècles. C'était le cas il y a encore une cinquantaine d'années. Il était parti intégrante du panorama communal. Il était le souvenir d'une époque lointaine. Ainsi, redonner à ces ruines une place dans l'environnement proche participe à la prise de conscience d'une histoire locale, d'un modelage du territoire par nos ancêtres. De plus, cette nouvelle vision du hameau profitera non seulement aux habitants, mais également aux visiteurs.

Ici, le but n'est pas seulement de voir loin, mais également d'être vu de loin. Ce château, siège du pouvoir sur la terre et sur les hommes, fut au Moyen Age central érigé sur le promontoire naturel qui domine Le Coch, et visible de loin. Le château, avant l'accroissement forestier, était visible de quasiment toute la commune actuelle, et parfois de plusieurs kilomètres. De nos jours, la colline qui supporte la fortification est totalement boisée.

En empruntant le sentier thématique, le Tour du Garrié, qui révèle l'histoire de la vicomté (vue sur le château d'Encourtiech, sur l'entrée de la vallée qui mène vers le haut Salat ou sont situés les châteaux de Lacourt et de Chunaut, et sur la ville de Saint-Girons), on peut voir de plus haut les ruines de ce château féodal.



L'emplacement du château: vues de loin



L'emplacement du château: vues de loin

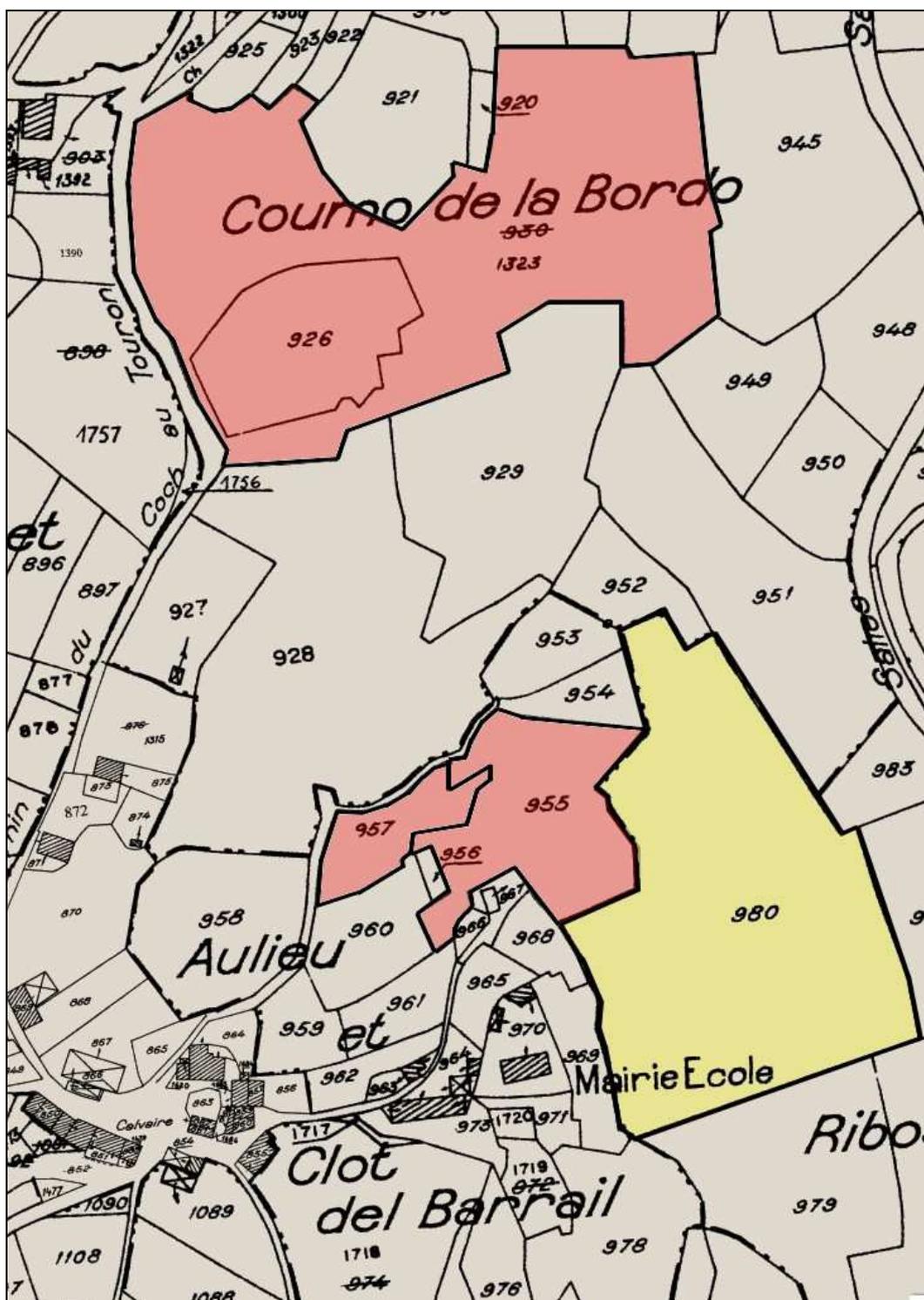
Parcellaire concerné par l'opération

L'abattage des arbres est à effectuer sur des parcelles communales et privées. Elles sont concentrées en périphérie du château, hormis une zone située à environ 200 m, à l'est. Cette dernière est située en bord de route et donc accessible en véhicule motorisé. Le débardage est facilement réalisable. En ce qui concerne celles qui confrontent le château, au sud et à l'est, elles présentent une déclivité modérée, mais elles sont dominées par des terrasses. Ici, le débardage peut être réalisé à l'aide d'un treuil jusqu'au niveau de la terrasse puis évacué du site castral avec une brouette à chenillette.



Vue étendue

En rouge: emprise de la fortification. En vert: zones à déboiser (vue n° 8 en haut de l'image)

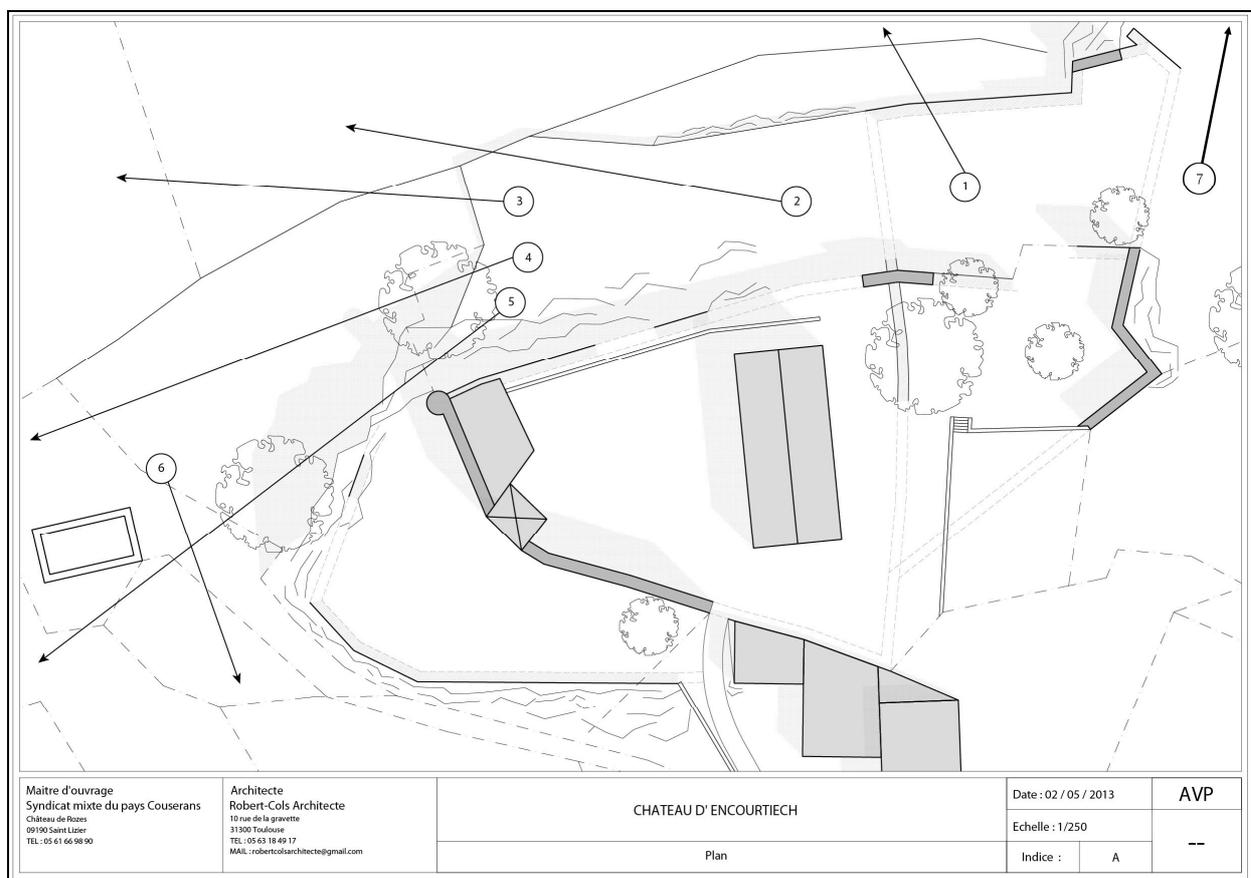


Parcelles impliquées dans l'opération. En rouge: parcelles privées. En jaune: parcelles communales.

Parcelles communales	
Nom propriétaire	Numéro de parcelle
Commune	980

Parcelles privées	
Nom propriétaire	Numéro de parcelle
Benazet Jacques	955
Benazet Jacques	957
Delors Reine	1323
Delors Reine	926
Balagué Francis	978
Balagué Francis	979

Les images des vues 1 à 7 concernent les zones à traiter en périphérie immédiate du château. L'image n° 8 concerne la zone la plus éloignée. Ces vues ne donnent qu'une vision partielle des zones à traiter. Le nombre approximatif d'arbres à abattre est de l'ordre d'une trentaine. Beaucoup de ces végétaux sont jeunes et donc de faible hauteur. Quelques spécimens, plus anciens, possèdent un volume plus important. Il est évidemment nécessaire de se rendre sur site pour évaluer le travail à réaliser.



Vue périphérie proche du site castral
Arbres à abattre: vues 1 à 7



Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



Vue 5



Vue 6



Vue 7



Vue 8

Finalité de l'aménagement rural: bien vivre et développement touristique

Le bien vivre est une notion directement liée à l'environnement dans lequel on évolue. Vivre à la campagne et bénéficier d'une vue sur un cadre naturel ouvert, qui n'est pas étouffant, est un véritable atout qui participe au sentiment de bien-être. De surcroît, un édifice patrimonial historique mis en valeur donne une dimension supplémentaire au paysage.

Parallèlement, la beauté d'un lieu rend celui-ci attractif, autant pour le visiteur que pour un éventuel acquéreur d'une résidence en zone rurale. La participation au programme d'ouverture paysagère, additionnée à d'autres actions d'aménagement, est vectrice de valorisation et de développement touristique du Couserans qui est l'une des destinations principales du département de l'Ariège.

Annexe: délibération du conseil municipal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'ENCOURTIECH
DEPARTEMENT de l'ARIEGE

Séance du vendredi 06 juin 2014

Date de la convocation: 30/05/2014

Membres en exercice :

L'an deux mille quatorze et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Claude DEDIEU,

Présents : 6

Présents : Claude GOUAZE, Jean-Claude DEDIEU, Aline DESCOUENS, Nathalie TEYSSANDIER, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX

Votants: 6

Représentés:

Excusés: Pascal AUDABRAM

Absents:

Secrétaire de séance : Nathalie TEYSSANDIER

Objet: Ouverture Paysagère - DE_2014_014

Le Maire expose au Conseil Municipal l'avancement du projet de rénovation du site castral d'Encourtiech.

Il propose que ce projet se prolonge par une mise en valeur visuelle de ce site qui est aujourd'hui dissimulé par la progression de la forêt.

Il informe le Conseil Municipal qu'une action est possible en partenariat avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises dans le cadre des "ouvertures paysagères".

Pour bénéficier de ces dispositions proposées par le PNR, la commune doit faire acte de candidature et proposer un projet auprès du PNR.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer la candidature de la Commune au titre de l'ouverture paysagère autour du site castral d'Encourtiech et de déposer un dossier à cet effet.

Après débat, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Claude Dedicu

